



Écoles européennes

Bureau du Secrétaire général
Unité de développement pédagogique

Réf.: 2014-12-D-8-fr-4

Orig.: EN

Rapport statistique concernant l'intégration des élèves à besoins éducatifs spécifiques dans les Écoles européennes pour l'année 2014

CONSEIL SUPERIEUR

Réunions des 15, 16 et 17 avril 2015 – Prague

Introduction

La nouvelle Politique en matière de soutien éducatif est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2013. Le présent rapport fournit des informations sur la réalisation du Soutien Intensif A au cours de l'année 2014. Afin d'obtenir une vue d'ensemble de l'évolution des indicateurs jusqu'à la fin de la mise en œuvre du soutien en vertu de la politique précédente, le présent rapport utilise les mêmes questions et structures que les rapports des années précédentes. Certains termes ont été modifiés afin de suivre la nouvelle politique en matière de soutien éducatif intitulée '*Politique en matière de soutien éducatif dans les Écoles européennes (2012-05-D-14-en-7)*'.

Le présent rapport a été établi sur la base de données obtenues auprès des écoles en réponse à un questionnaire électronique. Les données des écoles sont arrêtées au 15 novembre 2014. Les données collectées par les écoles ont été compilées par le BSGEE et analysées par les inspecteurs chargés du soutien. L'analyse et le projet de rapport ont été discutés au sein du Groupe de politique de soutien éducatif.

Le rapport s'abstient de toute interprétation, sauf dans le tout dernier chapitre, qui reprend les recommandations que le Groupe de politique de soutien éducatif pense devoir formuler.

1. Nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques dans les Écoles européennes

La population scolaire totale des Écoles européennes augmente d'année en année. Elle est passée de 23 367 en 2011//2012 à 25 385 en 2014/2015. Dans un même temps, le nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques a progressé de 640 (en 2011/2012) à 855 (en 2014/2015). L'augmentation par rapport à l'année scolaire 2013-2014 est de 8%. Le pourcentage général d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques atteint 3,37%.

Tableau 1: Pourcentage et nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques dans les Écoles européennes

<i>2011/2012</i>	<i>2012/2013</i>	<i>2013/2014</i>	<i>2014/2015</i>
2.74%	2.94%	3.23%	3.37%
N=640	N=702	N=792	N=855

Le nombre de nouvelles conventions de soutien intensif conclues durant l'année scolaire 2014/2015 (au 15 novembre) s'élevait à 148.

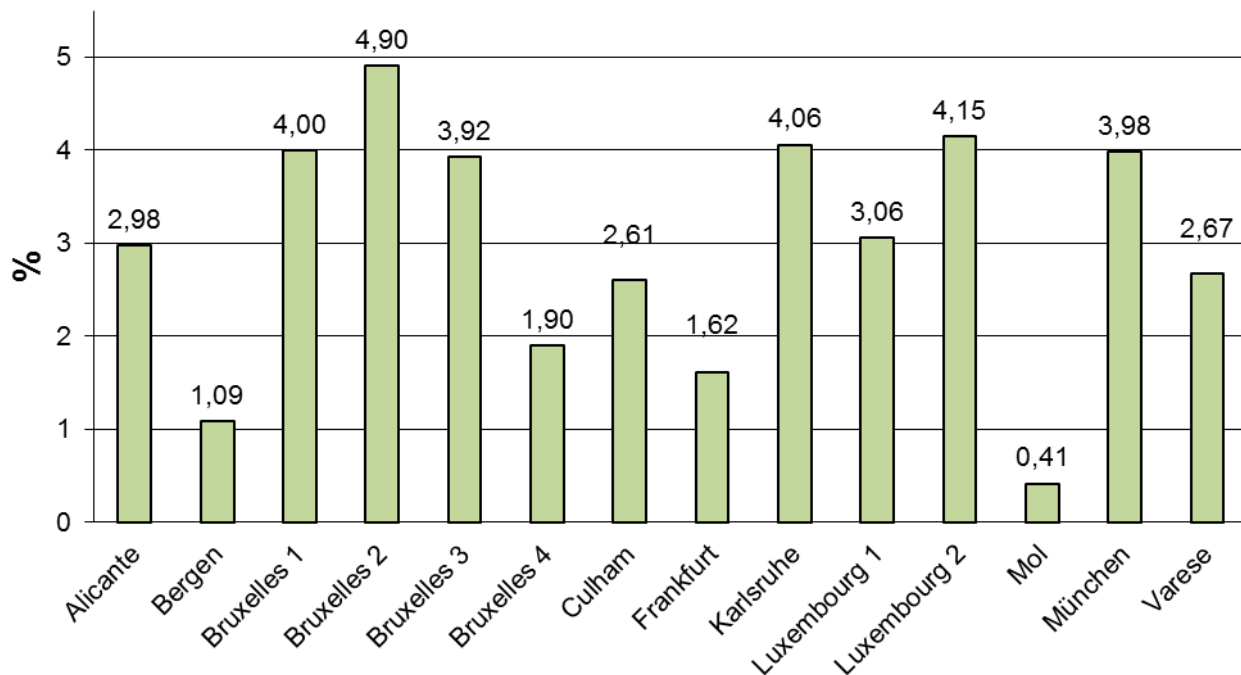
Annexe: Tableau 2. Évolution du nombre et du pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques entre 2011 et 2014

2. Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par école et par cycle

C'est Bruxelles II qui compte le pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques le plus élevé (4,9%). À Bruxelles I, Bruxelles III, Karlsruhe, Luxembourg II et Munich, ce pourcentage est de 4 % ou plus.

Les pourcentages d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques les plus faibles sont observés à Mol (0,4%) et à Bergen (1,1%). Alicante, Bruxelles IV, Culham, Francfort, Luxembourg I et Varese se situent également en dessous de la moyenne.

Graphique 1: Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par école



Dans la plupart des écoles, le pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques a augmenté, principalement à Bruxelles III, Culham, Luxembourg II et Varese. Quatre écoles font exception à cette tendance. On notera en particulier la diminution observée à Karlsruhe et Munich.

Au total, on dénombre 410 élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques au cycle maternel et primaire (M/P 48 %) et 445 élèves au cycle secondaire (52%). (Le pourcentage entre le maternel/primaire et le secondaire est resté identique par rapport à l'année scolaire 2013-2014).

Dans la plupart des écoles, le pourcentage des conventions de soutien intensif s'équilibre entre le maternel /primaire et le secondaire où l'on constate un nombre plus élevé de conventions au cycle maternel et primaire. Cependant, deux écoles présentent une tendance opposée, à savoir Bruxelles I et Munich, où l'on dénombre un plus grand nombre de conventions au cycle secondaire qu'au cycle maternel/primaire.

Annexe: Graphique 2. Pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par école et par cycle 2014

3. Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par section linguistique

Lorsque l'on compare différentes sections linguistiques, les sections finlandaise, hongroise et suédoise présentent un nombre de conventions de soutien intensif A nettement plus élevé que la moyenne. Les sections lituanienne, polonaise et roumaine se situent clairement en dessous de la moyenne.

Annexe: Tableau 3. Évolution des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par section linguistique entre 2011-2012 et 2014-2015.

4. Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par catégorie et par cycle

La plupart des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques appartiennent à la Catégorie I. Au cycle maternel, pratiquement tous les élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques

appartiennent à la Catégorie I. Au cycle primaire, le nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques appartenant à la Catégorie I s'élève à 86% et au cycle secondaire, à 80%.

Dans l'ensemble, seuls 13% des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques sont des élèves de la Catégorie III, bien que cette Catégorie représente 17% de la population totale des Écoles européennes.

5. Pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par année d'études

Le pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques est le plus bas dans les classes de maternelle. Il augmente en primaire pour diminuer à nouveau en fin d'études secondaires. De la 3^e primaire à la 3^e secondaire, le pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques représente plus de 4% de la population. En 4^e primaire, le pourcentage est le plus élevé à savoir: 5,6%.

Annexe: Graphique 3: Pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par classe

6. Diagnostics des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques

L'éventail des troubles pour lesquels sont escomptés une aide, un soutien et une compensation au titre du programme de soutien éducatif est extrêmement large. L'objectif de l'enquête était d'identifier les motifs les plus courants de l'octroi d'un soutien éducatif.

Le groupe de diagnostics le plus commun est celui des déficits psychomoteurs, bien que leur prévalence (46% de tous les diagnostics mentionnés), ait diminué par rapport à l'année passée. Les déficits psychomoteurs réunissent les diagnostics tels que la dyslexie, la dyscalculie, la dysorthographe, la dyspraxie et leurs combinaisons.

Environ un diagnostic sur cinq (26,5%) concerne la dyslexie. La dyslexie est le diagnostic le plus courant à la fois au cycle secondaire et au cycle primaire. Elle est même plus courante en secondaire qu'en primaire, avec 33% de tous les diagnostics posés. Les autres diagnostics fréquents aux cycles secondaire et primaire sont le TDAH (trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité), le TDA (trouble déficitaire de l'attention) et les combinaisons de différents troubles psychomoteurs.

Le nombre de conventions de soutien intensif conclues en raison d'un haut potentiel a augmenté depuis la dernière année scolaire (26 conventions) pour passer à 32 conventions. La plupart des conventions concernent le cycle primaire (20/32). C'est à Bruxelles III (7) et à Karlsruhe (5) qu'a été conclu le plus grand nombre de conventions.

L'éventail des autres diagnostics est également vaste, encore que le nombre de cas ne soit pas très élevé.

Annexe: Graphique 4: Fréquence des diagnostics par cycle

7. Bénéfices de la prise en charge des besoins éducatifs

Les progrès réalisés par les élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques sont illustrés dans la synthèse ci-dessous:

Tableau 4: Promotion/Progression par cycle

<i>Promotion / Progression</i>	<i>M</i>	<i>P</i>	<i>S</i>	<i>M %</i>	<i>P %</i>	<i>S %</i>	<i>Total %</i>
Promotion normale vers la classe supérieure	10	296	390	40.00	85.06	92.20	87.44
L'élève accompagne le groupe d'âge, sans être promu	1	41	17	4.00	11.78	4.02	7.41
Redoublement	14	11	16	56.00	3.16	3.78	5.15
Total	25	348	423	100	100	100	100

Près de 87% des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques sont passés normalement dans la classe supérieure, et 7% ont accompagné leur groupe d'âge sans être promus. Le pourcentage d'élèves redoublant leur année est de 5,2%. Aucun changement n'est à signaler par rapport aux résultats de l'année dernière aux cycles primaire et secondaire. En maternelle, 14 enfants sur 25 ayant une convention de soutien intensif A sont restés une troisième année au cycle maternel alors que l'année dernière, seul un élève bénéficiant d'une telle convention est resté une troisième année.

Tableau 5: Promotion/progression (total en %) de 2011 à 2014.

<i>Promotion / Progression</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>
Promotion normale vers la classe supérieure	81.17%	86.98%	85.65%	87.44%
L'élève accompagne son groupe d'âge, sans être promu	12.50%	7.58%	8.67%	7.41%
Redoublement	6.33%	5.44%	5.68%	5.15%

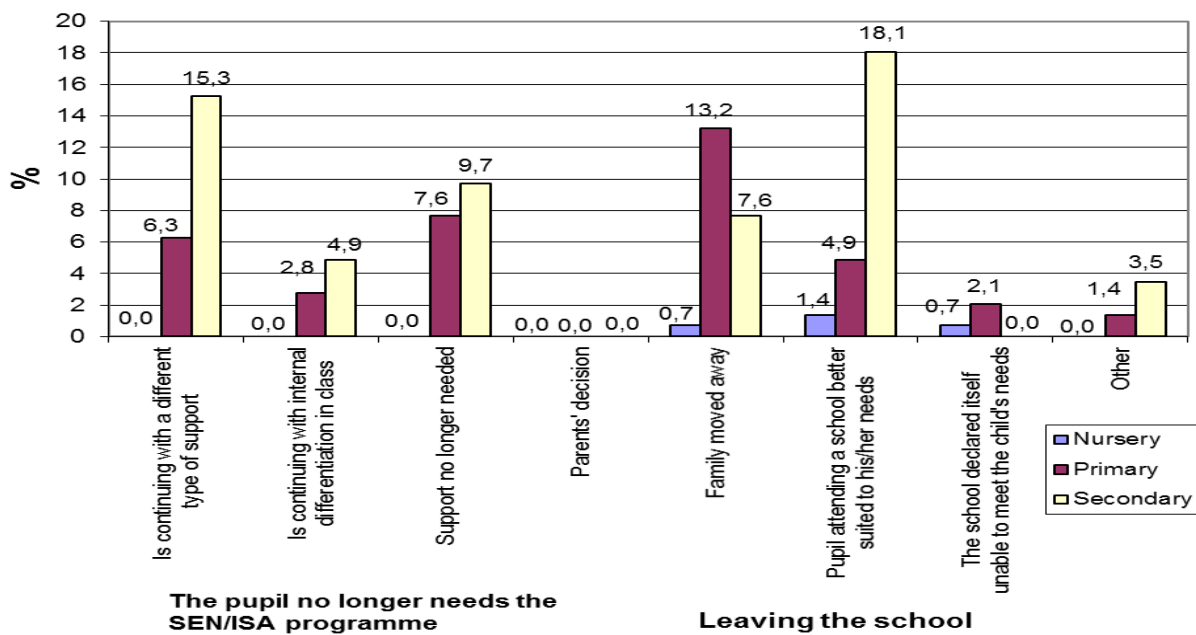
8. Conventions de soutien intensif A résiliées durant l'année 2014

La convention de 121 élèves sur un total de 855 a été résiliée. La plupart des résiliations de conventions de soutien intensif A concernent le cycle secondaire. La même année, 148 nouvelles conventions ont été signées.

Dans 47% des 121 conventions résiliées, l'accompagnement n'était plus requis ou le soutien éducatif a été remplacé par une autre forme de soutien ou une différenciation en classe. Il s'agit d'un chiffre similaire à celui de l'année précédente. Dans 24% des conventions résiliées, l'élève a quitté l'École européenne pour une école plus adaptée. Ce chiffre est de 5% inférieur à celui de l'année précédente et cette situation s'est présentée plus souvent au cycle secondaire qu'au cycle maternel et primaire.

Près de 22% des cas de résiliation s'explique par le déménagement de la famille. Ce motif de résiliation est plus fréquent au cycle secondaire. Dans 4 cas de résiliation de convention, l'école s'est déclarée incapable de satisfaire les besoins de l'enfant. Ce chiffre est inférieur à celui d'il y a un an (avec 8 cas). Le pourcentage établi par rapport à la population scolaire totale des Écoles européennes (25 384 élèves), est de 0,04%.

Graphique 5: Motifs de résiliation détaillés par cycle



9. Personnel employé dans le domaine du soutien éducatif

Le nombre d'enseignants des écoles employés dans le domaine du soutien éducatif a continué d'augmenter, passant de 295 à 319 enseignants. La plupart des enseignants chargés du soutien éducatif travaillent au cycle secondaire; ils sont 194 à travailler, soit un nombre approximativement identique à celui d'il y a un an. Au cycle maternel et primaire, 125 enseignants travaillent dans le domaine du soutien éducatif, soit 12% de plus qu'il y a un an.

Cette année (en 2014), le pourcentage de chargés de cours assurant un soutien éducatif représente 79% du nombre total d'enseignants travaillant dans ce domaine. Il s'agit de la deuxième année consécutive au cours de laquelle le pourcentage de chargés de cours a diminué (il était de 89% en 2012).

Les enseignants représentent 75% du personnel employé dans le domaine du soutien éducatif, contre 19% pour les assistants personnels. Le nombre d'assistants a augmenté de 2012 à 2013 mais est à présent resté identique à celui d'il y a un an. La grande majorité des assistants interviennent au cycle maternel et primaire. Le pourcentage d'orthophonistes et de psychomotriciens qui ont conservé un contrat d'enseignant s'élève à 3,5%, chiffre légèrement inférieur à celui d'il y a un an. Ils ont été engagés avant l'introduction des *Directives pour l'organisation des services paramédicaux destinés aux élèves SEN (2012-09-D-26-en-1)*.

Aucun changement n'a été observé dans l'utilisation des spécialistes travaillant dans les écoles; tous les orthophonistes travaillent à Bruxelles. Les psychomotriciens travaillent essentiellement à Bruxelles (2 à Bruxelles et 1 à Luxembourg I).

Tableau 6: Personnel employé dans le domaine du soutien éducatif, par cycle

<i>Personnel de soutien (Nombre de personnes par cycle)</i>	<i>Maternelle & Primaire</i>		<i>Secondaire</i>		<i>M&P+S</i>	
	<i>N=204</i>	<i>%</i>	<i>N=220</i>	<i>%</i>	<i>N=424</i>	<i>%</i>
Chargés de cours	103	50.5	150	68.2	253	59.7
Assistants personnels	68	33.3	12	5.5	80	18.9
Enseignants détachés	22	10.8	44	20.0	66	15.6
Orthophonistes	5	2.5	7	3.2	12	2.8
Psychologues	1	0.5	6	2.7	7	1.7
Psychomotriciens	3	1.5	0	0.0	3	0.7
Autres	2	1.0	1	0.5	3	0.7
	204	100.0	220	100.0	424	100.0

10. Équipe de soutien éducatif

Le temps total hebdomadaire consacré au soutien éducatif s'élève à 166 056 minutes, soit 9% de plus que l'année dernière. Le nombre de minutes de soutien éducatif ne distingue pas le soutien apporté individuellement du soutien assuré aux groupes.

Tableau 7: Évolution du temps de soutien éducatif et du nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques entre 2010 et 2014

<i>Année scolaire</i>	<i>Minutes de soutien</i>	<i>Augmentation par rapport à l'année précédente</i>	<i>Nombre d'élèves bénéficiant d'une convention de soutien intensif</i>	<i>Augmentation du nombre d'élèves bénéficiant d'une convention de soutien intensif</i>
2011	106 622	19.5%	640	3.4%
2012	119 807	12%	702	9.7%
2013	152 635	27%	792	12.8%
2014	166 056	9%	855	8%

La plus grande partie du temps de soutien (69%), est assurée au cycle maternel et primaire, ce qui représente exactement le même pourcentage que l'année dernière.

Le temps de soutien assuré par les enseignants détachés a encore légèrement augmenté aux deux cycles. Le soutien assuré par des chargés de cours a diminué de 2% par rapport à l'année passée. C'est la première fois depuis que la question relative au temps de soutien assuré par différents spécialistes est suivie que le temps consacré par les assistants a diminué.

Le rôle des assistants au cycle maternel et primaire est encore plus significatif qu'au cycle secondaire. Le temps de soutien assuré par les thérapeutes est resté presque identique par rapport à il y a un an, à savoir 3,7%

Annexe: Graphique 6 et 7. Temps total hebdomadaire (en minutes) de soutien dans le cadre d'une convention de soutien intensif A assuré par les différentes professions.

Tableau 8: Temps de soutien éducatif par cycle

Soutien total hebdomadaire (en minutes) assuré dans le cadre de conventions de soutien intensifs par ...	Maternel & Primaire		Secondaire		M&P+S	
	N=114.736	%	N=51.320	%	N=166.056	%
un enseignant détaché	6 330	5.5	2 925	5.7	9 255	5.6
un chargé de cours	34 400	30.0	31 450	61.3	65 850	39.7
un assistant personnel	67 466	58.8	11 805	23.0	79 271	47.7
un orthophoniste	3 165	2.8	2 340	4.6	5 505	3.3
un psychomotricien	675	0.6	-	-	675	0.4
un psychologue	-	-	2 790	5.4	2 790	1.7
un ergothérapeute	-	-	-	-	-	-
un autre intervenant	2 700	2.4	10	0.0	2 710	1.6
Total	114 736	100	51 320	100	166 056	100

La plus grande partie du temps assuré était inférieure à 180 minutes par semaine, comme cela a été le cas au cours des quatre dernières années.

Le soutien apporté à raison de 181-360 minutes par semaine est resté identique par rapport à l'année dernière, soit 9%. Le temps de soutien intensif (>600 minutes) a connu une nouvelle légère augmentation.

Tableau 9: Quantité de soutien par cycle

Nombre d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques qui bénéficient d'un soutien	Maternel		Primaire		Secondaire		M+P+S	
	N=27	%	N=368	%	N=431	%	N=826	%
0-180 minutes/semaine	11	1,33	231	27,97	407	49,27	649	78,57
181-360 minutes/semaine	5	0,61	59	7,14	13	1,57	77	9,32
361-600 minutes/semaine	1	0,12	34	4,12	4	0,48	39	4,72
>600 minutes/semaine	10	1,21	44	5,33	7	0,85	61	7,38
	27	3,27	368	44,55	431	52,18	826	100,00

11. Coûts par élève

Le coût total du soutien éducatif pour l'exercice 2014 s'établit à €5 526 777 (au 31.12.2014), soit €743 967 (15 %) de plus que l'an dernier (au 31.12. 2013). Dans le même temps, le nombre d'élèves qui ont besoin d'un soutien éducatif a augmenté de 8% et la quantité de soutien assurée a connu une hausse de 9%.

Le coût moyen par élève a augmenté, atteignant €6 464, soit une augmentation de €425 par élève par rapport à l'année passée.

Le coût par élève est nettement supérieur à la moyenne à Bergen, Bruxelles III, Bruxelles IV, Luxembourg I, Mol et Varese. Dans ces écoles, le nombre d'élèves bénéficiant d'un soutien éducatif varie cependant de 3 à 114. Le coût moyen le plus faible est observé à Francfort.

Annexe: Tableau 10. Coût par école et par élève de 2010 à 2014

12. Utilisation du budget affecté au soutien éducatif

Le budget affecté au soutien éducatif sert essentiellement à couvrir les salaires des enseignants, qui représentent 75% du budget. L'utilisation faite dans ce cas-ci du budget est similaire à celle de l'année passée. Le pourcentage du budget servant à couvrir les salaires des assistants est passé de 18% l'an dernier à 22% cette année. Le budget consacré au matériel pédagogique, y compris le matériel informatique destiné à la prise en charge des besoins éducatifs, est de 3% (soit une diminution de 1% par rapport à l'année précédente).

Toutefois, l'utilisation du budget affecté au soutien éducatif se fait différemment selon les écoles et les cycles. Il convient de noter que seules les plus grandes écoles utilisent le budget affecté au soutien éducatif également au cycle maternel.

Annexe: Graphique 8. L'utilisation du budget affecté aux conventions de soutien intensif A au cycle maternel

En règle générale, au cycle secondaire la majeure partie de ce budget sert à couvrir l'enseignement assuré dans le cadre des conventions de soutien intensif A, tandis qu'au cycle primaire, le budget est utilisé à des fins plus diverses. Au cycle maternel, le budget n'est utilisé que dans les plus grandes écoles et, à l'exception de deux écoles, essentiellement à des fins d'assistance.

Tableau 11: Utilisation du budget affecté aux conventions de soutien intensif A par cycle

<i>Moyenne de toutes les écoles</i>	<i>Maternel</i>	<i>Primaire</i>	<i>Secondaire</i>	<i>M+P+S</i>
Enseignement dans le cadre des conventions de soutien intensif A	2.00%	30.66%	42.67%	75.33%
Assistance dans le cadre des conventions de soutien intensif A	1.98%	13.26%	6.47%	21.72%
Matériel pédagogique (y compris informatique) pour la prise en charge des besoins éducatifs spécifiques	0.20%	1.18%	1.22%	2.60%
Autre	0.07%	0.14%	0.14%	0.36%
Total	4.25%	45.25%	50.51%	100.00%

13. Synthèse des constatations

En 2014, le pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques dans les Écoles européennes s'établit à 3,4%. Le pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques est légèrement supérieur au cycle secondaire qu'aux cycles maternel et primaire.

Le pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques appartenant à la Catégorie III est inférieur au pourcentage total d'élèves appartenant à cette Catégorie.

Le groupe de diagnostics le plus courant est constitué des déficits psychomoteurs malgré une diminution par rapport à l'année passée. Dans ce groupe de diagnostics, la dyslexie fait figure de diagnostic le plus fréquent aux deux cycles. Au cycle secondaire, il est même le plus commun.

Cette année, on constate une nette augmentation du nombre de conventions accordées à des élèves de haut potentiel. Ces conventions de soutien intensif A sont plus fréquentes au cycle primaire.

La plupart des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques ont été promus normalement.

Le motif de résiliation le plus fréquent d'une convention de soutien intensif A est que ce type d'accompagnement de l'élève n'est plus requis.

Le nombre total d'enseignants employés dans le domaine du soutien éducatif a augmenté. Le temps de soutien assuré par des enseignants détachés a augmenté, tandis que le temps de soutien assuré par des chargés de cours a diminué.

La plus grande partie du temps de soutien a été assurée aux cycles maternel et primaire, ce qui reste conforme à la politique d'identification et d'intervention précoces.

La plus grande partie du budget affecté aux conventions de soutien intensif A sert à la rémunération du personnel.

Par rapport à l'année dernière, le budget global affecté au soutien éducatif a augmenté de 15% et le coût moyen par élève de 7%. Le nombre d'élèves bénéficiant de conventions de soutien intensif A a augmenté de 8% tandis que le temps de soutien a crû de 9%.

14. Recommandations

- On attend des écoles qu'elles fixent des procédures d'identification précoce des handicaps et des troubles dont souffrent les élèves pour une intervention opportune. Cette phase doit être incluse dans les lignes directrices internes des écoles conformément à la Politique en matière de soutien éducatif.
- Une attention particulière doit être accordée à la transition des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques entre les cycles maternel, primaire et secondaire.
- Les écoles doivent élaborer des procédures d'échange d'informations et de bonnes pratiques en leur sein et entre elles.
- Dans la mesure où la dyslexie est le diagnostic le plus fréquent, il est nécessaire de renforcer les moyens pour traiter correctement ce trouble de l'apprentissage– le professionnalisme des enseignants, le partage d'expériences et de bonnes pratiques, l'équipement scolaire, l'évaluation de l'efficacité ...
- Une formation systématique des coordinateurs et des enseignants, un mentorat et un accompagnement individuel (« coaching ») doivent être organisés tant au niveau du système que des écoles elles-mêmes.
- Une communication systématique doit être assurée entre les différents membres des équipes de direction des écoles et les inspecteurs chargés du soutien éducatif en vue d'harmoniser la mise en œuvre de la Politique en matière de soutien éducatif au sein des Écoles européennes.
- Les résultats et l'efficacité du soutien éducatif doivent être systématiquement analysés tant au niveau du système que des écoles.

15. Proposition pour le CIM et le CPM

Le Conseil d'Inspection Mixte est invité à donner son avis sur les propositions de recommandations dont le Comité Pédagogique Mixte sera informé oralement pendant la réunion.

Le Comité Pédagogique mixte est invité à approuver le rapport statistique 2014 ainsi que ses recommandations.

Le rapport sera également soumis pour information au Comité budgétaire et le Conseil supérieur.

16. Avis du CIM

Le Conseil d'inspection Mixte a exprimé un avis favorable sur le rapport statistique concernant l'intégration des élèves à besoins éducatifs spécifiques dans les Ecoles européennes pour l'année 2014.

17. Avis du CPM

Le Comité pédagogique mixte approuve le rapport, qui en principe, sera le dernier sous cette forme et concernera désormais les dépenses des années scolaires et non des années calendrier.

18. Avis du CB

Le Comité budgétaire a pris note du document.

19. Proposition pour le Conseil supérieur

Le Conseil supérieur est invité à approuver le rapport statistique 2014 ainsi que ses recommandations telles que reprises sous le point 14 du présent document.

Annexes:

Tableau 2: Évolution du nombre et du pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques entre 2011 et 2014

École	Élèves SEN Maternel & Primaire				Élèves SEN Secondaire				Élèves SEN Total				Population scolaire totale de l'école				% Élèves SEN			
	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014
Alicante	3	3	10	22	7	7	7	8	10	10	17	30	1 027	1 052	1 042	1 007	0.97	0.95	1.63	2.98
Bergen	1	1	4	4	0	1	1	2	1	2	5	6	581	556	565	552	0.17	0.36	0.88	1.09
Bruxelles I	41	37	45	45	44	50	69	86	85	87	114	131	3 131	3 040	3 083	3 278	2.71	2.86	3.70	4.00
Bruxelles II	59	68	75	80	43	61	86	65	102	129	161	145	3 176	3 144	3 078	2 958	3.21	4.10	5.23	4.90
Bruxelles III	70	68	67	68	46	48	30	46	116	116	97	114	2 919	2 892	2 870	2 906	3.97	4.01	3.38	3.92
Bruxelles IV	26	28	31	31	4	9	10	12	30	37	41	43	1 059	1 530	1 932	2 263	2.83	2.42	2.12	1.90
Culham	3	3	1	6	8	9	8	8	11	12	9	14	745	682	600	537	1.48	1.76	1.50	2.61
Francfort	7	7	7	11	6	8	11	12	13	15	18	23	1 136	1 191	1 247	1 424	1.14	1.26	1.44	1.62
Karlsruhe	16	17	22	17	21	17	20	18	37	34	42	35	934	911	925	863	3.96	3.73	4.54	4.06
Luxembourg 1	43	40	43	38	53	37	42	53	96	77	85	91	3 579	2 715	2 786	2 972	2.68	2.84	3.05	3.06
Luxembourg 2	18	16	23	41		36	48	52	18	52	71	93	957	1 965	2 101	2 243	1.88	2.65	3.38	4.15
Mol	2	2	1	1	4	1	2	2	6	3	3	3	767	744	738	723	0.78	0.40	0.41	0.41
Munich	36	37	42	29	47	55	59	60	83	92	101	89	1 990	2 063	2 183	2 237	4.17	4.46	4.63	3.98
Varese	15	15	9	17	17	21	19	21	32	36	28	38	1 366	1 384	1 397	1 422	2.34	2.60	2.00	2.67
Total	340	342	380	410	300	360	412	445	640	702	792	855	23 367	23 869	24 547	25 385	2.74	2.94	3.23	3.37

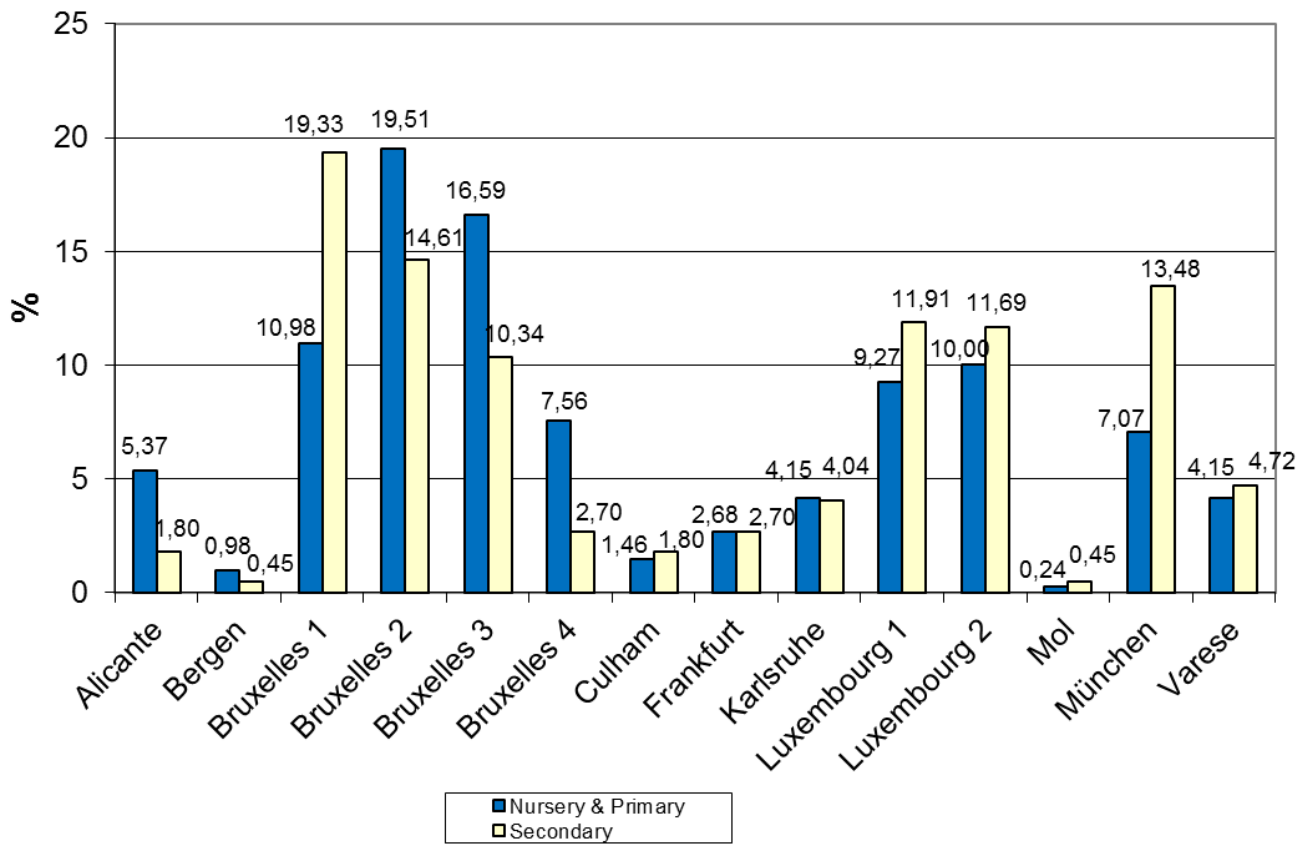
Tableau 3: Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par section linguistique– évolution depuis 2011 jusque 2014

Section linguistique	Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques				Population scolaire totale				% Élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques			
	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
BG-bulgare		0	1	1		16	20	31		0.00	5.00	3.23
CS-tchèque	2	6	8	7	151	171	213	232	1.32	3.51	3.76	3.02
DA-danois	11	15	16	16	521	505	490	479	2.11	2.97	3.27	3.34
DE-allemand	117	121	132	137	4 072	4 149	4 201	4 306	2.87	2.92	3.14	3.18
EL-grec	15	16	18	24	648	665	700	683	2.31	2.41	2.57	3.51
EN-anglais	194	203	207	199	5 012	4 994	5 088	5 317	3.87	4.06	4.07	3.74
ES-espagnol	34	38	39	50	1 491	1 551	1 573	1 584	2.28	2.45	2.48	3.16
FI-finlandais	25	32	36	40	563	550	537	537	4.44	5.82	6.70	7.45
FR-français	125	145	185	209	5 811	6 134	6 453	6 738	2.15	2.36	2.87	3.10
HU-hongrois	4	7	9	11	202	228	242	263	1.98	3.07	3.72	4.18
IT-italien	37	45	48	59	1 915	1 931	1 977	2 040	1.93	2.33	2.43	2.89
LT-lithuanien	0	1	1	0	87	106	107	112	0.00	0.94	0.93	0.00
NL-néerlandais	50	44	52	55	1 579	1 537	1 538	1 560	3.17	2.86	3.38	3.53
PL-polonais	5	4	6	8	305	351	403	449	1.64	1.14	1.49	1.78
PT-portugais	9	11	14	14	467	457	445	469	1.93	2.41	3.15	2.99
RO-roumain			0	1			33	45			0.00	2.22
SV-suédois	12	14	20	24	543	524	527	540	2.21	2.67	3.80	4.44
Nombre total d'élèves	640	702	792	855	23 367	23 869	24 547	25 385	2.74	2.94	3.23	3.37

Tableau 10. Coût par école et par élève de 2010 à 2014.

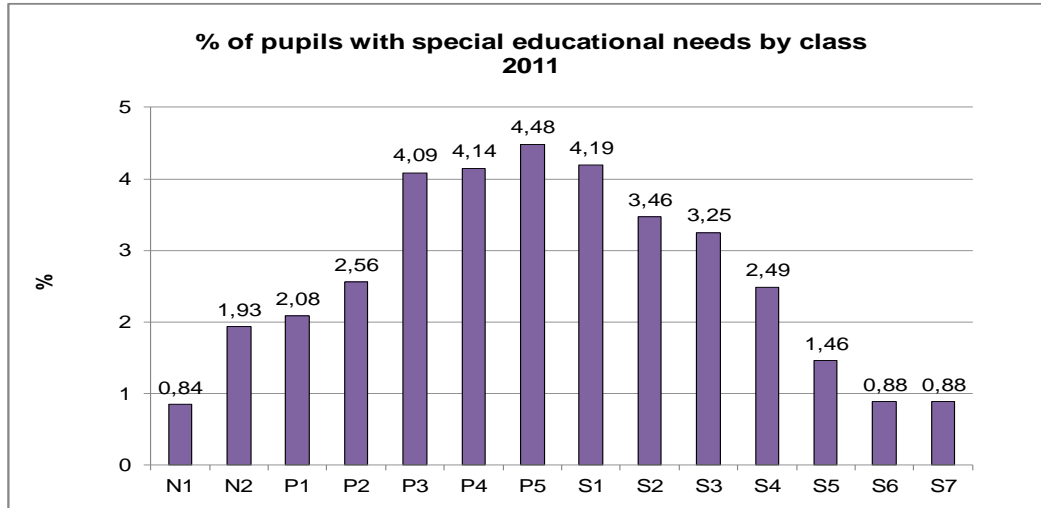
<i>École</i>	<i>Coût par élève présentant des besoins éducatifs spécifiques</i>				
	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>
Alicante	6 101 €	5 777 €	7 323 €	6 587 €	4 833 €
Bergen	13 447 €	15 298 €	9 172 €	5 204 €	7 931 €
Bruxelles I	8 453 €	8 144 €	6 151 €	6 848 €	6 370 €
Bruxelles II	5 818 €	6 482 €	5 505 €	4 900 €	5 899 €
Bruxelles III	4 802 €	6 671 €	5 877 €	7 120 €	7 603 €
Bruxelles IV	8 887 €	9 001 €	8 004 €	9 185 €	9 306 €
Culham	6 332 €	5 891 €	4 769 €	7 545 €	6 037 €
Frankfurt	5 864 €	6 126 €	4 113 €	2 657 €	3 051 €
Karlsruhe	5 153 €	4 519 €	4 535 €	3 920 €	5 270 €
Luxembourg I	11 408 €	8 655 €	8 437 €	6 749 €	6 873 €
Luxembourg II	10 616 €	8 747 €	4 078 €	5 521 €	5 947 €
Mol	6 825 €	4 171 €	4 056 €	9 385 €	18 998 €
Munich	5 195 €	4 297 €	4 235 €	3 954 €	4 552 €
Varese	17 996 €	12 248 €	9 831 €	11 941 €	10 466 €
Total	7 606 €	7 100 €	5 990 €	6 039 €	6 464 €

Graphique 2: Pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par école et par cycle 2014

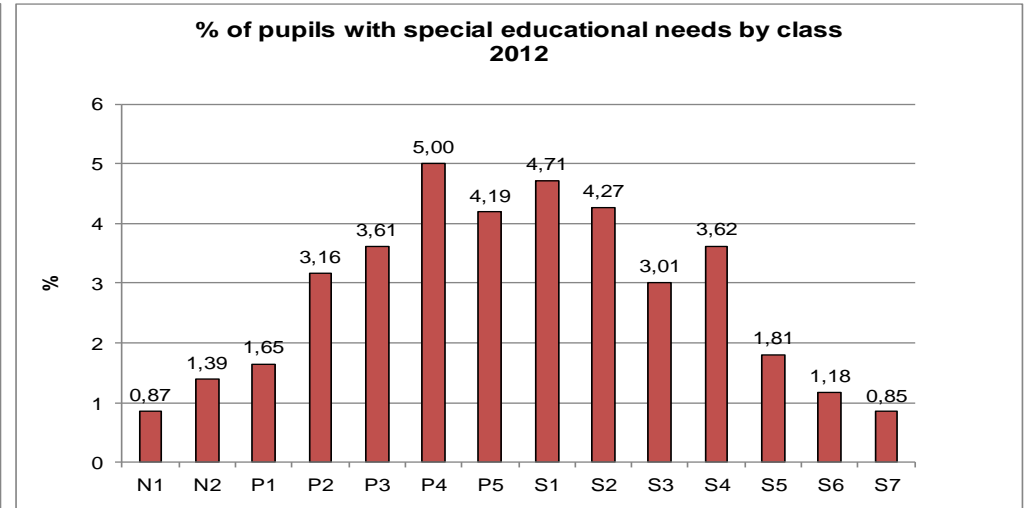


Graphique 3: Pourcentage d'élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques par classe

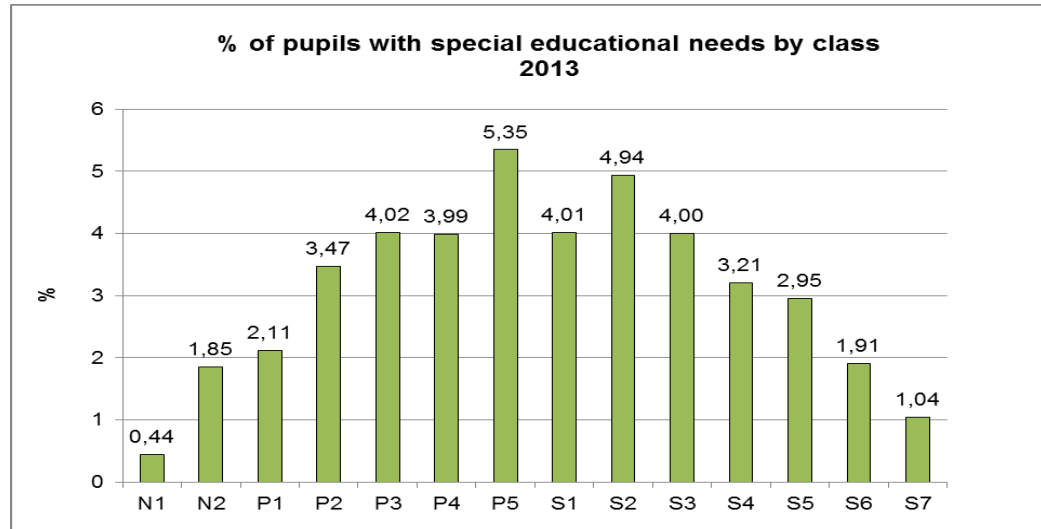
Graphique 3 a)



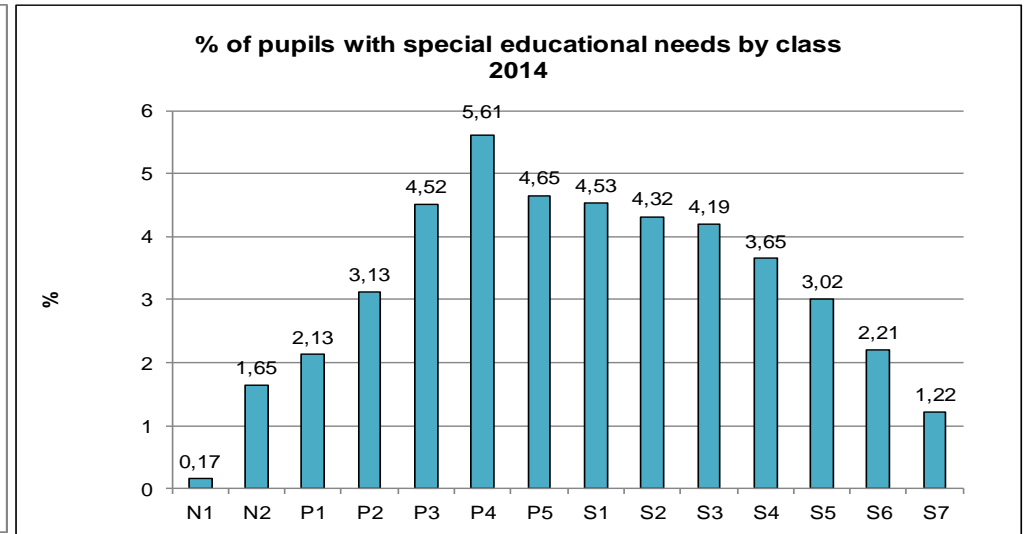
Graphique 3 b)



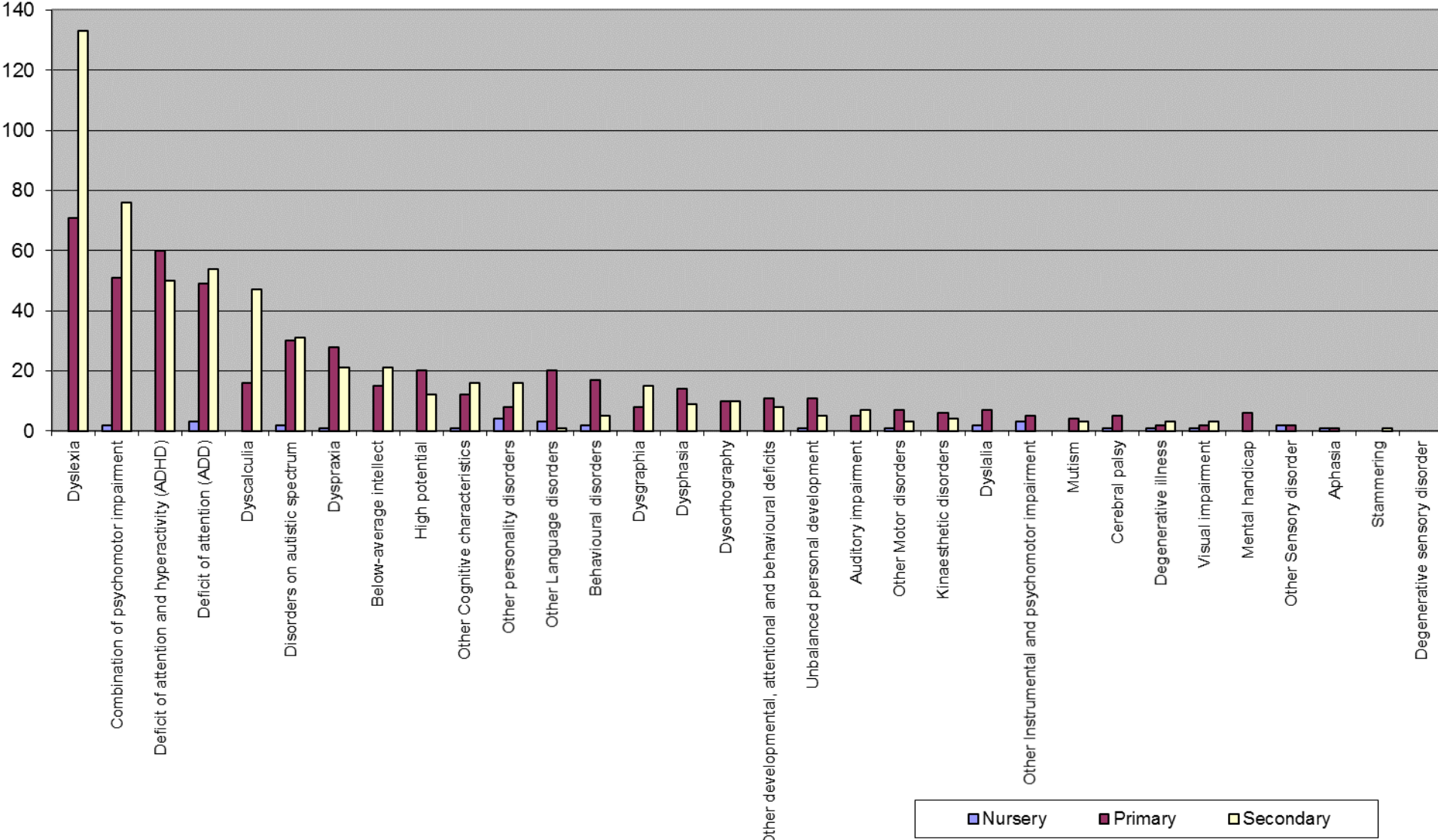
Graphique 3 c)



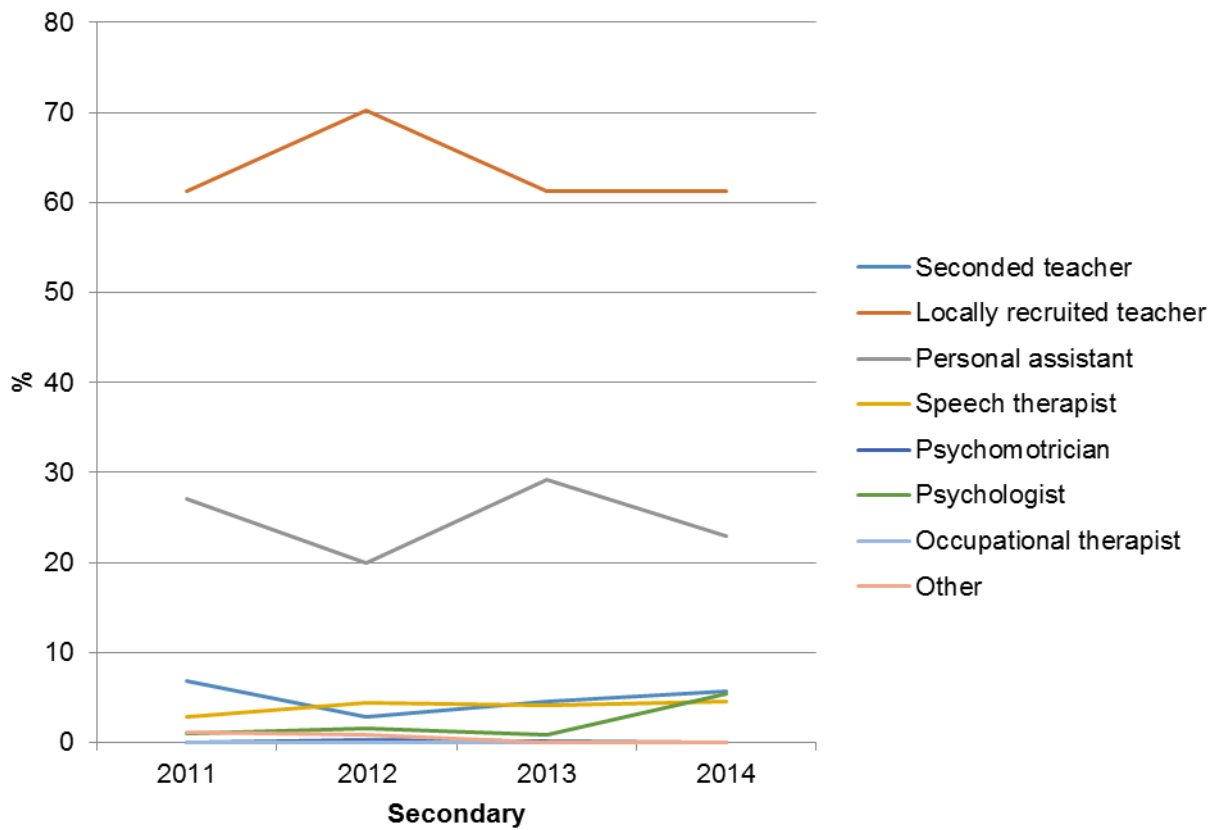
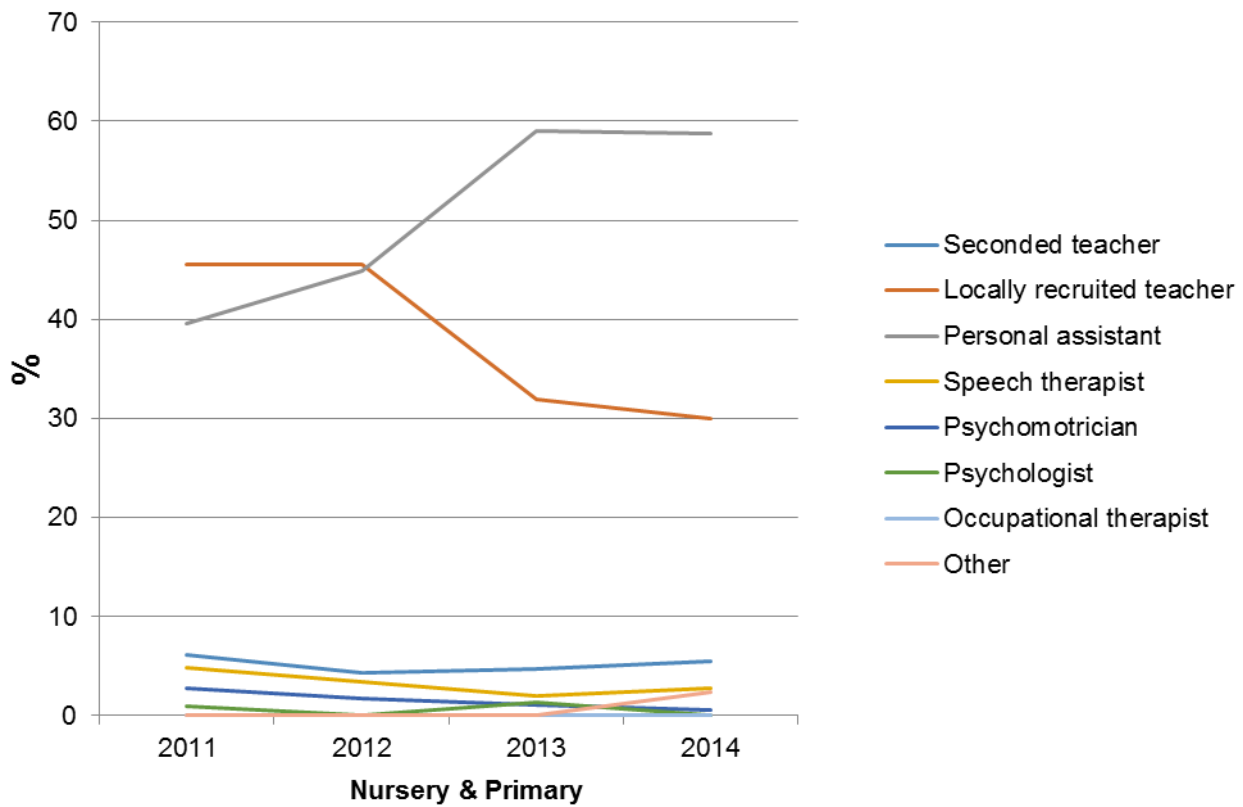
Graphique 3 d)



Graphique 4: Fréquence de diagnostic par cycle



Graphiques 6 et 7: Quantité totale hebdomadaire (en minutes) de soutien dans le cadre de conventions de soutien intensif A assurée par différentes professions



Graphique 8: L'utilisation du budget affecté aux conventions de soutien intensif A au cycle maternel

